

Assemblée générale de l'ARH, 6 juin 2016

Message de Philippe Thuner, Président

Mesdames et Messieurs,

Nous fêtons cette année les 75 ans de la fondation de notre association. 75 ans, pour une personne, c'est déjà le 4^{ème} âge. Pour beaucoup, c'est un peu la limite de la vie active en pleine forme. Mais 75 ans, c'est aussi très court dans l'histoire, et pourtant si riche en changements pour notre profession dans une société marquée par les progrès technologiques. En cette année d'anniversaire, je vais donc vous brosser un très bref historique de l'association et évoquer quelques sujets actuels qui vont encore accaparer notre attention dans les années à venir.

1. Historique

Au début du 20^{ème} siècle, des sociétés d'hôteliers existent déjà dans le canton de Vaud à Lausanne, Montreux, Vevey, Villars, Château d'Oex, Leysin et Les Diablerets, mais point d'association cantonale. Il n'y a pas de politique hôtelière vaudoise et le Conseil d'Etat ou ses services ne peuvent solliciter l'avis de la branche faute d'un interlocuteur cantonal unique. Ce manque va être comblé en pleine deuxième guerre mondiale. Le 27 novembre 1940, une poignée d'hôteliers se réunissent sous la présidence de Frédéric Tissot de Leysin et décident de créer l'Association Cantonale vaudoise des Hôteliers (ACVH) dès 1941. Cela permettra de fédérer, non seulement les 7 sociétés d'hôteliers existantes, mais également tous les hôtels des autres régions du canton.

Le bien-être des collaborateurs est déjà une préoccupation majeure puisque le premier contrat collectif de travail entre en vigueur en 1943, 30 ans avant la première convention collective nationale, et qu'une caisse d'allocations familiales est fondée la même année. En relisant les procès-verbaux, on peut constater que les thèmes de discussion sont récurrents et ont subsisté pour la plupart jusqu'à ce jour : citons la formation des collaborateurs, les difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée, les autorisations de travail aux travailleurs étrangers, mais aussi les taxes diverses, la promotion et bien d'autres encore. L'ACVH a bien failli disparaître au milieu des années 70 en raison d'un président trop absorbé par d'autres fonctions à l'international. En 1977, le nouveau comité de l'ACVH engage sa première secrétaire générale à plein temps. C'est Mlle Marie-Rose Abbé, présente dans la salle aujourd'hui, qui me racontait son 1^{er} jour de travail le 1^{er} avril 1977 : « je suis arrivée à la maison de Villamont à Lausanne – siège de l'OTV à l'époque – dans une petite chambre vide avec uniquement 3 classeurs fédéraux posés à même le parquet ». En 1998, L'ACVH devient Hôtellerie Vaudoise et décide une réorganisation avec un comité de direction de 5 membres ayant chacun un dicastère, comme dans une municipalité. Le nombre des sections passe de 12 à 5, cohérentes avec les régions touristiques du canton. En 2008, l'association achète un immeuble, notamment pour y loger ses bureaux et la succursale romande de hotelleriesuisse. La même année, les associations cantonales de Fribourg et de Neuchâtel-Jura rejoignent l'ACVH pour créer ensemble l'Association Romande des Hôteliers (ARH), active dès le 1^{er} janvier 2009.

L'organisation est reprise d'Hôtellerie Vaudoise avec 2 sections supplémentaires et 7 membres au comité de direction. Lors de son assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2015, l'ARH adopte les modifications statutaires et d'organisation devant permettre de répondre à l'évolution de la branche et aux besoins de ses membres. Il s'agit de diminuer les tâches opérationnelles remplies par des hôteliers miliciens grâce au développement de la structure professionnelle permanente.

En cette année d'anniversaire, permettez-moi de tirer un grand coup de chapeau aux fondateurs de l'ACVH et à leur courage visionnaire. Mes remerciements vont aussi à tous mes prédécesseurs et à tous les hôteliers qui se sont engagés durant ces trois quarts de siècle pour le bien de la branche.

2. Les sujets d'actualités

L'abandon du taux plancher par la BNS le 15 janvier 2015 et la montée du franc face à l'euro qui a suivi sont, l'événement extérieur majeur de l'année écoulée.

Le comité de direction de l'ARH a, à nouveau, offert un soutien financier à ses sections pour des actions de promotion spéciales, soutien que 3 sections ont déjà utilisé en 2016.

Les difficultés engendrées par une monnaie trop forte sont malheureusement récurrentes depuis 1971. Elles reviennent épisodiquement contrecarrer la rentabilité de l'hôtellerie et du tourisme suisse.

Les plates-formes de réservation en ligne

La mondialisation par internet n'a pas que des avantages. Ainsi les grandes plates-formes de réservation en ligne, profitent de leur quasi-monopole. Elles prélèvent des commissions exorbitantes et imposent des restrictions inadmissibles à la liberté de politique commerciale de l'hôtel. L'hôtelier n'est notamment plus libre de fixer ses prix car il doit toujours offrir le prix le plus bas sur les plates-formes. La commission fédérale de la concurrence n'a pris qu'une demi-mesure, à fin 2015, en acceptant la proposition de booking.com de limiter la restriction au propre site internet de l'hôtel. Il faudra « retaper sur le clou » tant auprès de la COMCO que sur le plan politique afin de redonner à l'hôtelier la liberté de fixer ses prix. Ce que l'Allemagne et la France ont déjà fait, la Suisse peut le faire.

Les chambres d'hôtes - AirBnB

La régulation du marché des chambres d'hôtes, dont internet a permis un développement fulgurant, doit être améliorée. Nous avons affaire à une nouvelle activité professionnelle, à une industrie de l'hébergement, mais le plus souvent clandestine. Nous souhaitons qu'une concurrence loyale soit rétablie et que tous les hébergeurs soient soumis à des réglementations comparables, car une déréglementation paraît, malgré les désirs de notre ministre de l'économie Schneider-Ammann, assez utopique. La législation qui encadre l'activité hôtelière est le plus souvent cantonale. C'est avec les cantons que nous travaillerons pour rétablir des conditions concurrentielles acceptables.

Le tourisme en montagne

L'avenir du tourisme dans les vallées alpines et la montagne en général nous inquiète. Comment les hôtels de stations vont-ils pouvoir survivre avec une saison d'hiver en régression et une saison d'été qui n'a pas encore repris l'importance qu'elle devrait retrouver à moyen ou long terme ? Il faut encore compter avec de nouvelles générations de touristes de provenance lointaine qui ont tendance à loger en ville et faire des excursions journalières à la montagne. Des mesures de diversification et de rénovation des installations sont en cours – Alpes vaudoises 2020 par exemple – mais elles produiront des effets à long terme. D'ici là, nos hôtels doivent pouvoir continuer à vivre et à investir pour maintenir un niveau de qualité correspondant aux désirs de nos hôtes.

Développement durable

Depuis 2004, nous encourageons nos membres à économiser l'énergie, tant l'électricité que les combustibles fossiles, et les assistons avec des bureaux d'ingénieurs spécialisés. Plus de 50 hôtels sont à ce jour affiliés à nos groupes HOTCO d'économies d'énergie et de récupération de la taxe CO2. En 2016, nous pourrions rembourser à ces hôtels probablement près de 600'000 francs qui viendront compléter la diminution de leurs factures de combustibles. Nous continuerons à favoriser la prise en compte du développement durable dans l'hôtellerie par des mesures rentables ou économiquement supportables.

Initiative « pour des prix équitables »

Enfin, nous voulons lutter contre « la suisse, îlot de cherté » et avons adhéré avec hotelleriesuisse à une association pour lancer une initiative fédérale intitulée « pour des prix équitables ». Ce n'est pas que nous considérons qu'il n'y a pas assez d'initiatives ou de référendums – 5 votations fédérales, hier -, mais nous avons estimé que se battre pour que les importateurs et surtout les fabricants étrangers vendent au même prix en Suisse que dans d'autres pays pouvait fortement intéresser nos entreprises. Si nous sommes conscients que la main d'œuvre, notamment, coûte plus cher dans notre pays, il n'y a aucune raison pour que la machine ou la pièce détachée importée soit facturée le double en raison de la force du franc et de notre pouvoir d'achat. Le combat sera difficile, mais nous ne serons pas seuls : il y a dans ce comité plusieurs associations patronales, des associations de consommateurs et même la librairie Payot qui se bat pour le prix des livres.

3. L'avenir

Après avoir évoqué quelques soucis parmi d'autres d'une hôtellerie insérée dans un monde toujours plus complexe, j'aimerais terminer sur des notes plus optimistes.

Ainsi, il faut constater - et le dire haut et fort - que nous vivons dans un pays ou une région exceptionnelle qui n'a en rien perdu de son attractivité pour les touristes du monde entier. Notre hôtellerie maintient presque son volume de nuitées malgré le franc fort et, surtout, malgré l'arrivée sur le marché, en quelques années, de très nombreuses chambres d'hôtes représentant, dans le canton de Vaud par exemple, quasiment le 20 % de la capacité des hôtels. Si nous sommes capables de maintenir la qualité de nos paysages, de nos infrastructures et de nos prestations, l'hôtellerie et le tourisme ont encore un bel avenir dans nos régions. C'est par l'engagement de tous que nous y arriverons. La Suisse n'est pas une nation ou un peuple, c'est un pays de la volonté. L'hôtellerie et notre association dépendent de personnalités décidées et volontaires, prêtes à mouiller leur chemise pour le bien commun. Cette mutualisation des forces, qui n'est plus forcément dans l'air du temps, a assuré le succès de notre pays. Espérons que cela perdure et que nos descendants puissent fêter avec faste 150 ans d'activité en 2091.

Vive l'Association Romande des Hôteliers et vive le 75^{ème} anniversaire !